

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 09 Décembre 2010

AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE D'HABERE-LULLIN – PERIODE 2010-2029

MM TINJOURD et VOISIN sont venus présentés au Conseil Municipal la Révision d'Aménagement de la forêt communale d'Habère-Lullin pour la période 2010 à 2029, établie par l'Office National des Forêts ; 77,05 hectares traités en futaie irrégulière.

Après analyse de l'état de la forêt, les objectifs à assigner à la forêt ont été présentés et arrêtés en concertation avec la commune. Un programme d'actions a été dressé.

Les années de passage en coupe et les règles de gestion sont définies pour la période d'application de l'aménagement. Les travaux susceptibles d'être réalisés sont présentés à titre indicatif ainsi qu'un bilan financier prévisionnel annuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la Révision d'Aménagement de la forêt communale d'Habère-Lullin et le programme d'actions associé.

POINT PLAN LOCAL D'URBANISME

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le retour de la carte d'assainissement est fixé au 15 décembre. Si la carte est conforme le Conseil Municipal pourrait être convoqué pour valider ce plan le 29 décembre 2010.

REAMENAGEMENT EMPRUNTS ECOLE

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal des conditions de réaménagement des emprunts suite d'une part au transfert d'une partie à la Communauté de Communes et d'autre part à l'augmentation des taux révisibles.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement établie par la Caisse d'Epargne de Rhône Alpes

DECIDE

Article 1 :

- de réaménager le prêt N° 3261532 et AR010510 d'un montant initial respectif de 410 000 € et 660 000 €

- de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Rhône Alpes un nouvel emprunt de substitution de la somme de 596 437.43 € correspondant au refinancement du capital restant dû.

La date d'effet est le 25 décembre 2010 et la 1^{ère} trimestrialité est le 25 janvier 2011 dont le remboursement s'effectuera en 108 trimestrialités

La dernière trimestrialité est fixée le 25 décembre 2037

Les échéances sont constantes de 8 615.77 € et correspondent à un prêt à échéances constantes de 596 437.43 € sur 108 trimestres au taux de 3.56 %

La commission d'engagement s'élève à Néant

Article 2 :

Madame Marielle Duret, Maire, approuve les conditions financières et est autorisée à signer le contrat.

TRAVAUX RESEAU EAU TORCHEBISE

La réception des travaux a eu lieu. La pluie a détérioré le chemin du Rafour et dans le village. .

Le déroulement des travaux s'est bien passé dans l'ensemble grâce à la communication avec les riverains avant les travaux.

Mme Viguier précise que pour M Novel Stéphane intervenant en tant qu'employé de l'entreprise et élu responsable du chantier cela n'a pas été toujours facile pour lui, par contre cela a été un atout pour la Commune et tient à le remercier pour avoir démêlé des situations. Une réunion avec la Commission EAU est à prévoir ainsi qu'un article dans le bulletin. Mme le Maire remercie Evelyne Viguier et Stéphane Novel pour leur implication dans ce projet.

POINT CRECHE BADABOUM

Une première réunion organisée par la commission Petite Enfance de la Communauté de Communes était prévue le 04 décembre, la CAF s'est désistée en raison des conditions météo. La réunion est reportée au 11 décembre 2010. Les élus de la vallée verte se retrouveront autour d'une table avec Mme Royon, Madame la Responsable de la PSU (prestation service unique) et ainsi que la Présidente et trésorière de la crèche, afin de faire le point sur les modes de financements, les conditions d'accueil, les possibilités d'aide des partenaires et les pistes de travail possibles pour les élus dans l'objectif est de pérenniser l'activité de la crèche parentale Badaboum. .

CONTAT EDUCATIF LOCAL

Mmes ADESBIOLLES et S VAUDAUX informent le Conseil Municipal que M Peycoud de la DJS leur a fait part qu'à partir de la prochaine rentrée scolaire, il financera uniquement les projets pour les ados et la somme allouée pour les deux communes s'élèvera à 3 000 €.

REMUNERATION STAGIAIRE

Madame le Maire

- rappelle au Conseil Municipal que la Commune a reçu en stage non rémunéré, le jeune Robin PREUX pendant 7 semaines
- propose de lui verser une petite compensation d'un montant de 350 euros sous forme de carte-cadeau de la banque postale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

accepte le versement d'une compensation d'un montant de 350 euros sous forme de carte-cadeau de la banque postale au jeune ayant effectué le stage de 7 semaines : M. Robin PREUX.

DIVERS

- 2 ha de pâturage de la Glappaz ont été entretenus en 2010 et 2 ha sont prévus en 2011.
- La commission concernant la numérotation des rues devra se réunir fin janvier 2011
- La cérémonie de la tragédie de Noël 1943 aura lieu le dimanche 26 décembre à 10h30.
- les vœux du Maire auront lieu le dimanche 23 janvier à 11
- les vœux du personnel auront lieu le mercredi 12 janvier
- la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 20 janvier 2011.